



Projet de construction en vis à vis

Par **Aurelie86**, le **11/04/2016** à **17:52**

Bonjour,
nous sommes propriétaires d'une maison située dans une impasse. L'arrière de la maison donne sur un champs qui va bientôt accueillir un complexe de logements sociaux en R+1. 4 maisons donneront directement chez nous et je me demandais s'il était possible de faire en sorte que le promoteur finance une haie dont nous n'aurions pas besoin sans ce projet ! De plus un passage piéton est prévu au niveau de notre impasse, est il également possible de s'opposer à la création de ce passage ?
Merci pour vos réponses.

Par **bern29**, le **11/04/2016** à **19:04**

Bonsoir,
il n'y a aucune obligation de clore une propriété, que se soit par une haie ou autre matériau. Pour le passage piéton, sur l'impasse ou à coté de l'impasse ? impasse public ou privée ?

Par **Aurelie86**, le **11/04/2016** à **21:08**

En plein milieu de l'impasse... Qui est public malheureusement !

Par **bern29**, le **12/04/2016** à **12:23**

dans ce cas, rien n'interdit un accès piéton sur voie publique.